



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## DATE DE CONVOCATION

11/06/2026

## AFFICHEE LE :

11/06/2026

## NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 33

PRÉSENTS : 29

VOTANTS : 32

## DATE D’AFFICHAGE DES DÉLIBÉRATIONS

18 juin 2026

**L’an deux mil vingt six, le 17 juin , à 20h00**

**Le Conseil municipal de la ville de MONDEVILLE, dûment convoqué, s’est réuni dans la Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame Hélène BURGAT, Maire.**

**PRÉSENTS** : Hélène BURGAT, Guillaume LEDEBT, Emmanuelle LEPETIT, Serge RICCI, Maryline LELEGARD-ESCOLIVET, Mickaël MARIE, Bérengère DAUVIN, Kévin LEBRET, Fanny ZUNDT-TAHON, Xavier ONRAED, Marion DESHAYES, Sandrine VAUDREVILLE, Clément HUYGHE, Alexia ATCHIRIMI, Sami MAHMOUD, Carole DELAUNE DAVID, Jimmy POTEL DE GOUBERVILLE, Eline LOURTEL, Gilles SEBIRE, Corine RAYMONDE, Michaël CAMUS, Stéphane DUPONT, André VROMET, Joël JEANNE, David BLAIZOT, Amélie BONNARD, Fabienne JARREAUD, Philippe BOMBLED, Murielle DUVET

**ABSENTE** : Laurence FILOCHE-GARNIER

**PROCURATIONS** : Bertrand HAVARD à Mickaël MARIE, Julie-Anne BIZET à Eline LOURTEL, Marine THOMAS à Stéphane DUPONT,

Monsieur Kévin LEBRET a été désigné comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

## **CHARTRE CONSEIL CITOYEN**

**DELIBERATION N° DELIB-2026-099**

**RAPPORTEE PAR : Madame Sandrine VAUDREVILLE**

La ville de Mondeville souhaite mettre en place un conseil citoyen sur son territoire avec la volonté d'associer des habitants mais également des associations, et des acteurs locaux (commerçants et associations).

La création d'un conseil citoyen est obligatoire dans chaque quartier prioritaire de la politique de la ville. Bien que n'ayant pas de quartier classé en zone prioritaire, la ville de Mondeville propose de créer un conseil citoyen afin de :

- Conforter les dynamiques citoyennes existantes ;
- Porter des projets locaux ;
- Favoriser la cohésion sociale.

Le conseil citoyen est composé d'habitants et de représentants des associations et acteurs locaux. Il est ouvert aux personnes de plus de 16 ans, résidant à Mondeville. Une seule personne par foyer peut être membre du conseil citoyen.

La composition du conseil citoyen doit permettre une représentation des habitants dans toute leur diversité sociale, générationnelle et géographique.

Le nombre de membres du conseil citoyen est fixé à 30, décomposé comme suit :

- 20 représentants du collège « habitants » : issus de chaque quartier ;
- 10 représentants du collège « acteurs locaux » dont au moins un issu du monde associatif.

Le respect de la parité sera favorisé.

Le projet de charte est joint en annexe à la présente délibération.

Après consultation de la Commission finances, moyens généraux et vie citoyenne du 2 juin 2026.

#### Le Conseil municipal de MONDEVILLE décide

- **DE CREER** un conseil citoyen,
- **D'APPROUVER** la charte du conseil citoyen jointe en annexe qui définit les principes et modalités de son fonctionnement,
- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à prendre tout acte se rapportant à la présente délibération.

|      | POUR | CONTRE | ABST. | NE PREND PAS<br>PART AU VOTE |
|------|------|--------|-------|------------------------------|
| VOTE | 32   | 0      | 0     | 0                            |

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,

La Maire,  
**Hélène BURGAT**

Le secrétaire de séance,  
**Kévin LEBRET**